



## BULLETIN DU MOIS D'OCTOBRE

Si vous la recevez, c'est que vous vous êtes inscrit sur notre site web pour recevoir nos lettres d'information.



Si vous ne le saviez pas déjà, le village de St-Pierre-Jolys est sur Facebook. [Cliquez ici](#) pour aimer la page et suivez-nous!

### **Date limite de paiement des impôts en 2020**

La date limite de paiement de votre impôt foncier pour 2020 est **le 31 octobre**. Cependant, le 31 est un samedi, alors essayez de faire votre paiement



**avant le 30.** Une pénalité de 1,25 % sera ajoutée à partir du 1er novembre. Et consécutivement chaque mois suivant. Veillez donc à effectuer votre paiement avant le 31 octobre. Si vous payez par telpay, veuillez prévoir un délai

de 2 à 3 jours pour le traitement du paiement. Si le paiement est envoyé le 31 octobre, il se peut que nous ne le recevions pas avant le 2 ou le 3 novembre.

## **Réunions du Conseil**

Les réunions du Conseil pour le mois d'octobre auront lieu les 7 et 21 octobre à 19h00. Si vous souhaitez y assister (en tant qu'observateur), veuillez contacter le bureau du Village pour vous préinscrire. Si vous souhaitez participer en tant que délégation, veuillez contacter notre directrice générale à l'adresse [cao@villagestpierrejolys.ca](mailto:cao@villagestpierrejolys.ca).

## **Informations COVID-19**



Les cas augmentant lentement, il faut nous rappeler que le COVID-19 est toujours présent! Vous êtes peut-être fatigués de rester à l'intérieur ou de suivre des procédures d'éloignement physique, mais nous devons continuer à suivre ces mesures pour rester en sécurité. Nous nous en sortirons ensemble!

Pour des informations fiables concernant COVID-19, ne cherchez pas plus loin que la page COVID-19 du site web du Village. [Cliquez ici](#) pour trouver des informations locales, provinciales et nationales concernant cette pandémie.

En raison de l'augmentation du nombre de cas au Manitoba, nous vous rappelons les moyens de payer vos impôts fonciers sans entrer dans le bureau. Pour les membres d'une coopérative de crédit, vous pouvez payer par l'intermédiaire de Telpay en ajoutant le village de St-Pierre-Jolys comme bénéficiaire et en utilisant votre numéro de rôle comme numéro de compte. Nous acceptons également les virements électroniques envoyés à [info@villagestpierrejolys.ca](mailto:info@villagestpierrejolys.ca). Pour les virements électroniques, veuillez envoyer dans un courriel séparé la réponse à la question de sécurité ainsi que le montant payé et l'adresse de la propriété. Vous pouvez également envoyer un chèque par la poste à l'adresse suivante: Box 218, St-Pierre-Jolys, MB R0A 1V0

Si vous devez vous rendre au bureau, voici les directives :

- Une seule personne à la fois dans le bâtiment. Veuillez attendre que le personnel ait désinfecté avant d'entrer.
- Le port d'un masque est fortement recommandé.
- Si vous ou un de vos proches vous sentez mal, veuillez ne pas entrer dans le bureau.
- Veuillez rester derrière le plexiglas au comptoir.

## **En cours de réalisation**

Le Conseil du village de St-Pierre-Jolys est en train de retravailler le règlement de zonage et la planification du village de St-Pierre-Jolys. Cela permettra de donner une vision plus claire de l'avenir du village de St-Pierre-Jolys. C'est un processus lent, mais c'est un grand pas en avant pour le développement futur du village.



## **L'hiver arrive!**

Il est temps de ranger nos cours et de les préparer pour l'hiver!

## **Recherche d'un conseiller pour la jeunesse**

Le Conseil du village de St-Pierre-Jolys est à la recherche d'un conseiller pour la jeunesse à partir du mois d'octobre. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter la directrice générale à l'adresse [cao@villagestpierrejolys.ca](mailto:cao@villagestpierrejolys.ca).

## **Message des travaux publics**

Règles pour le dépôt de branches d'arbres :



- Pour les résidents du village uniquement
- Seules les branches d'arbres, d'un diamètre ne dépassant pas 8 pouces, avec un minimum de feuilles
- Pas de souches, de tontes de gazon, de feuilles ou de déchets de jardin
- PAS DE DÉCHETS

Si ces règles ne sont pas respectées, nous serons obligés de fermer le dépôt de branches d'arbres. Le site sera surveillé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience dans cette affaire.

## **Employés d'été 2020**

Nous tenons à remercier nos employés d'été pour 2020. Noah Gosselin, Rylan Forest et Gerald Gosselin. Merci et bonne chance dans vos futurs projets.

## **Fermeture du bureau du village**



Le bureau du village sera fermé le lundi 12 octobre pour l'Action de grâce. Passez une bonne longue fin de semaine! Nous sommes de retour au bureau mardi.

## **L'enregistrement en ligne sera bientôt disponible**

Bientôt, vous pourrez réserver en ligne vos emplacements de camping au Parc Carillon, vos locations de glace dans les arènes et vos locations de salle communautaire, le tout dans le confort de votre foyer!

## **Rappels des résidents**

Saviez-vous que vous devez vous présenter au bureau du Village :

- Lorsque vous recevez un nouveau chien (pour le faire enregistrer)
- Lorsque vous créez une nouvelle entreprise (pour remplir certaines demandes et recevoir les permis nécessaires)
- Lorsque vous voulez construire une clôture (pour un permis de développement)

## **Opportunités d'emploi avec le Village**

[Cliquez ici](#) pour trouver toute les opportunités d'emploi avec le Village de St-Pierre-Jolys.

**VISITEZ NOTRE SITE WEB**